



Distr.
GENERALE
E/CN.4/1279
5 janvier 1977
FRANCAIS

Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME Trente-quatrième session Point 19 de l'ordre du jour provisoire

ETAT DES PACTES INTERNATIONAUX RELATIES AUX DROITS DE L'HOMME

## Note du Secrétaire général

- 1. A sa trente-troisième session, la Commission des droits de l'homme était saisie d'une note du Secrétaire général (E/CN.4/1227) sur l'état du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.
- 2. Dans sa résolution 2 (XXXIII), du 18 février 1977, la Commission des droits de l'homme a accueilli avec une profonde satisfaction l'entrée en vigueur du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Protocole facultatif s'y rapportant. Elle a demandé à tous les Etats de prendre des mesures législatives ou autres pour assurer la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales prévus dans les Pactes, invité les Etats parties au Pacte international relatif aux droits civils et politiques à envisager de faire la déclaration prévue à l'article 41 de ce Pacte et prié le Secrétaire général de continuer à informer la Commission des droits de l'homme, à chacune de ses sessions, de tout fait nouveau intervenu quant à la ratification et l'application des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, ainsi que du Protocole facultatif. La présente note a été établie en réponse à cette demande.
- 3. Avant que la Commission n'adopte sa résolution 2 (XXXIII), la Guyane avait ratifié les deux Pactes, le 15 février 1977. Depuis, les deux Pactes ont été ratifiés par le Panama le A mars 1977, la Pologne le 16 mars 1977 et l'Espagne le 27 avril 1977. Les deux Pactes ont été signés par les Etats-Unis d'Amérique le 5 octobre 1977. Ainsi, au 31 décembre 1977, 46 Etats étaient devenus parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et 44 au Pacte international relatif aux droits civils et politiques; on trouvera aux annexes I et II la liste des Etats qui avaient signé ou ratifié les Pactes ou qui y avaient adhéré, ainsi que les dates de leur signature, de leur ratification ou de leur adhésion.

- 4. En outre, le 8 mars 1977, le Panama a ratifié le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Au 31 décembre 1977, 16 Etats parties au Pacte international relatif aux droits civils et politiques étaient devenus parties au Protocole facultatif s'y rapportant; on trouvera à l'annexe III la liste des Etats qui avaient signé ou ratifié le Protocole facultatif ou qui y avaient adhéré, ainsi que les dates de leur signature, de leur ratification ou de leur adhésion.
- 5. Aux termes du paragraphe 8 de sa résolution 1988 (LX), du 11 mai 1976, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire génétal d'établir, en coopération avec les institutions spécialisées intéressées, des directives générales pour les rapports que doivent présenter les Etats parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et les institutions spécialisées. Ces directives ont été établies et communiquées à tous les Etats parties. Dans la note verbale par laquelle il a transmis les directives, le Secrétaire général a prié les Etats parties, conformément à la résolution susmentionnée, de présenter leurs rapports correspondant à la première étape (droits faisant l'objet des articles 6 à 9 du Pacte) le ler septembre 1977 au plus tard. Au 31 décembre 1977, les pays suivants avaient fait parvenir leur rapport : Allemagne, République fédérale d', Chili, Danemark, Equateur, Hongrie, Iran, Mongolie, Norvège, Philippines, République démocratique allemande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Tunisie.
- 6. Il est prévu que le Conseil examinera à sa soixante-quatrième session les rapports présentés dans le cadre de la première étape du programme établi par sa résolution 1988 (LX), en date du 11 mai 1976. Copie des rapports déjà reçus a été transmise au Bureau international du Travail, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 2 de l'article 16 du Pacte et au paragraphe 5 de la résolution susmentionnée.
- Le Comité des droits de l'homme, créé en application du Pacte international 7. relatif aux droits civils et politiques, qui est entré en vigueur le 23 mars 1976, a tenu sa première session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 21 mars au ler avril 1977, et sa deuxième session au siège de l'Office des Nations Unies à Genève, du 11 au 31 août 1977. Au cours de ces deux sessions, le Comité a adopté l'essentiel de son règlement intérieur provisoire. Il a, par ailleurs, examiné six des onze rapports présentés par les Etats parties en vertu de l'article 40 du Pacte. A cet égard, le Comité a adopté des directives générales concernant la forme et le contenu des rapports communiqués par les Etats parties en vertu dudit article. Ces directives ont pour objet d'assurer une présentation uniforme des rapports, ce qui permettra au Comité et aux Etats parties d'obtenir un tableau complet de la situation dans chaque Etat en ce qui concerne le respect des droits énoncés dans le Pacte. Le Comité a également examiné, en séances privées, les communications dont il était saisi en vertu du Protocole, et a pris des décisions quant à la procédure à suivre pour déterminer la recevabilité de ces communications.
- 8. Au 31 décembre 1977, les Etats parties ci-après avaient présenté les rapports visés à l'article 40 du Pacte, Allemagne, République fédérale d', Chili, Chypre, Danemark, Equateur, Finlande, Hongrie, Iran, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Maurice, Norvège, République arabe syrienne, République démocratique allemande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie et Tunisie.

- 9. Conformément à l'article 45 du Pacte, le premier rapport annuel du Comité des droits de l'homme 1/, portant sur les travaux de ses première et deuxième sessions, a été soumis à l'Assemblée générale, à sa trente-deuxième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social.
- 10. Le Conseil économique et social a examiné le rapport du Comité, à sa 2 087ème séance, le 17 octobre 1977, à la reprise de sa soixante-troisième session. Il a entendu une déclaration du Directeur de la Division des droits de l'homme. Après un assez bref débat 2/, le Conseil a décidé, sur proposition de son Président, de prendre note du rapport du Comité et de le transmettre à l'Assemblée générale, à sa trente-deuxième session, en même temps qu'un rapport concernant les incidences financières des travaux du Comité.
- 11. La Troisième Commission de l'Assemblée générale a examiné le rapport du Comité des droits de l'homme dans le cadre du point 81 a) de l'ordre du jour, au cours de sept séances tenues entre le 17 octobre et le 2 novembre 1977.
- 12. Abordant l'examen du rapport du Comité des droits de l'homme, la Troisième Commission a entendu une déclaration liminaire du Directeur de la Division des droits de l'homme. Elle était saisie d'un état sur les incidences financières des travaux du Comité des droits de l'homme présenté par le Secrétaire général (A/C.3/32/L.11).
- 13. Au cours de la discussion 3/, tous les représentants se sont déclarés satisfaits du rapport et félicités des travaux accomplis par le Comité au cours de ses deux premières sessions. Nombre d'entre eux ont souligné le soin et le souci du détail que le Comité avait apportés à sa tâche et qui, à leur avis, influeraient grandement sur le rôle futur de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. A cet égard, un certain nombre d'idées ont été émises touchant notamment les rapports entre le Comité et les organes des Nations Unies qui s'occupent des droits de l'homme, ainsi que le rôle du Conseil économique et social vis-à-vis du rapport du Comité.
- 14. Dans sa résolution 32/66, adoptée s r recommandation ? à la Troisième Commission, l'Assemblée générale a pris acte avec satisfaction du rapport du Comité des droits de l'homme et s'est félicitée du sérieux avec lequel le Comité s'acquittait de ses fonctions. Elle a noté avec satisfaction que le Comité des droits de l'homme s'employait à dégager des normes uniformes quant à l'application des dispositions du Pacte et du Protocole facultatif s'y rapportant. Elle a prié le Secrétaire générale de tenir le Comité des droits de l'homme informé des activités de la Commission des droits de l'homme, de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités et du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale.

l/ Documentsofficiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 44 et rectificatif (A/32/44 et Corr.1).

<sup>2/</sup> Pour un résumé de la déclaration et du débat, voir E/SR.2087.

<sup>3/</sup> Pour un résumé de la discussion, voir A/C.3/32/SR.30 à 33 et 37.

E/CN.4/1279 page 4

15. Le Comité des droits de l'homme doit tenir sa troisième session au siège de l'Office des Nations Unies à Genève, du 16 janvier au 3 février 1978. Un Groupe de travail composé de cinq membres du Comité se réunira à Genève du 9 au 13 janvier 1978 : il sera chargé de formuler, à l'intention du Comité, des recommandations sur les conditions de recevabilité des communications soumises en vertu du Protocole.

Annexe I

LISTE DES ETATS QUI ONT SIGNE OU RATHITE LE FACTE INTERNATIONAL
RELATIF AUX DROITS ECONOMIQUES, & CIAUX ET CULTURELS OU Y ONT ADHERE

Etats	Date de la signature	Date de réception de l'instrument de ratification ou d'adhésion
Algérie Allemagne, République fédérale d' Argentine Australie Autriche	10 décembre 1968 9 octobre 1968 19 février 1968 18 décembre 1972 10 décembre 1973	17 décembre 1973 10 décembre 1975
Barbade Belgique Bulgarie Canada Chili	10 décembre 1968 8 octobre 1968 16 septembre 1969	5 janvier 1973 <u>a</u> / 21 septembre 1970 19 mai 1976 <u>a</u> / 10 février 1972
Chine Chypre Colombie Costa Rica Danemark	9 janvier 1967 21 décembre 1966 19 décembre 1966 20 mars 1968	2 avril 1969 29 octobre 1969 29 novembre 1968 6 janvier 1972
Egypte El Salvador Equateur Espagne Etats-Unis d'Amérique Finlande Guinée	4 août 1967 21 septembre 1967 29 septembre 1967 28 septembre 1976 5 octobre 1977 11 octobre 1967 28 février 1967	6 mars 1969 19 aoû, 1975
Guyane Honduras Hongrie Irak Iran	22 août 1968 19 décembre 1966 25 mars 1969 18 février 1969 4 avril 1968	17 janvier 1974 25 janvier 1971 24 juin 1975
Irlande Islande Israël Italie Jamahiriya arabe	ler octobre 1973 30 décembre 1968 19 décembre 1 <b>96</b> 6 18 janvier 1967	
libyenne Jamaïçue	19 décembre 1966	15 mai 1970 <u>a</u> / 3 octobre 1975

a/ Adhésion.

<u>Etats</u>	Date de la signature	Date de réception de l'instrument de ratification on d'adhésion
Jordanie Kenya Liban	30 juin 1972	28 mai 1975 ler mai 1972 <u>a</u> / 3 novembre 1972 <u>a</u> /
Libéria Luxembourg	18 avril 1967 26 novembre 1974	y 110101110110 11/11 <u>11</u> /
Madagascar Mali	14 avril 1970	22 septembre 1971 16 juillet 1974 <u>a</u> /
Malte Maroc	22 octobre 1968 19 janvier 1977	10 16combra 1077 o/
Maurice Mongolie	5 juin 1968	12 décembre 1973 <u>a</u> /
Norvège Nouvelle-Zélande	20 mars 1968 12 novembre 1968	13 septembre 1972
Panama Pays-Bas	27 juillet 1976 25 juin 1969	8 mars 1977
Pérou Philippines	11 août 1977 19 décembre 1966	7 juin 1974
Pologne Portugal	2 mars 1967 7 octobre 1976	18 mars 1977
République arabe syrienne République démocratique		21 avril 1969 <u>a</u> /
allemande République socialiste	27 mars 1973	8 novembre 1973
soviétique de Biélorussie	19 mars 1968	12 novembre <b>1</b> 973
République soci liste soviétique d'Ukraine République-Unie de	20 mars 1968	12 nov <b>embr</b> e 1973
Tanzanie Roumanie Royaume-Uni de	27 juin 1968	11 juin 1976 <u>a</u> / 9 décembre 1974
Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord Rwanda	16 septembre 1968	20 mai 1976 16 avril 1975 <u>a</u> /
Sénégal Suède Surinam	6 juillet 1970 29 septembre 1967	6 décembre 1971 28 décembre 1976 <u>a</u> /
Tchécoslovaquie Tunisie Union des Républiques socialistes	7 octobre 1968 30 avril 1968	23 décembre 1975 18 mars 1969
soviétiques	18 mars 1968	16 octobre 1973

a/ Adhésion.

Etats

Zaïre

Date de la signature

Date de réception de l'instrument de ratification ou d'adhésion

Uruguay Venezuela Yougoslavie 21 février 1967 24 juin 1969 8 août 1967 ler avril 1970

2 juin 1971

ler novembre 1976 a/

a/ Adhésion.

## Amenc II

## LISTE DES ETATS QUI OUT SIGNE OU RATIFIE LE PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES OU Y ONT ADHERE

Etats	Date de la simature	Date de réception de l'instrument de ratification ou d'adhésion
Algérie Allemagne, République	10 décembre 1968	
fédérale d' Argentine Australie Autriche	9 octobre 1968 19 février 1968 18 décembre 1972 10 décembre 1973	17 décembre 1973
Barbade Belgique	10 décembre 1968	5 janvier 1973 <u>a</u> /
Bulgarie Canada	8 octobre 1968	21 septembre 1970 19 mai 1976 <u>a</u> /
Chili	16 septembre 1969	10 février 1972
Chine Chypre Colombie Costa Rica Danemark	9 janvier 1967 21 décembre 1966 19 décembre 1966 20 mars 1968	2 avril 1969 29 octobre 1969 29 novembre 1968 6 janvier 1972
Egypte El Salvador Equateur Espagne	4 août 1967 21 septembre 1967 29 septembre 1967 28 septembre 1976	6 mars 1969
Etats-Unis d'Amérique Finlande Guinée	5 octobre 1977 11 octobre 1967 28 février 1967	27 avril 1977 19 août 1975
Guyane Honduras	22 août 1968 19 décembre 1966	15 février 1977
Hongrie Irak Iran	25 mars 1969 18 février 1969 4 avril 1968	17 janvier 1974 25 janvier 1971 24 juin 1975
Irlande Islande Israël Italie	ler octobre 1973 30 décembre 1968 19 décembre 1966 18 janvier 1967	7 1 1 1075
Jamaīque Jamahiriya arabe libyenne	19 décembre 1966	3 octobre 1975 15 mai 1970 <u>a</u> /
CT COG TION CITIE		$\perp$ ) $\parallel a \perp \perp \gamma \mid \vee \underline{a} \mid$

 $<sup>\</sup>underline{\mathbf{a}}/$  Adhésion.

Etats	Date de la signature	Date de réception de l'instrument de ratification ou d'adhésion
Jordanie Kenya	30 juin 1972	28 mai 1975 ler mai 1972 <u>a</u> /
Liban	30	3 novembre 1972 <u>a</u> /
Libéria	18 avril 1967 26 novembre 1974	
Luxembourg	20 Hoveling Tala	
Madagascar Mali	17 septembre 1969	22 septembre 1971 16 juillet 1974
Maroc	19 janvier 1977	
Maurice		12 décembre 1973 <u>a</u> /
Mongolie	5 juin 1968	18 novembre 1974
Norvège	20 mars 1968	13 septembre 1972
Nouvelle-Zélande Panama Pays-Bas	12 novembre 1968 27 juillet 1976 25 juin 1969	8 mars 1977
Pérou Philippines	ll août 1977 19 décembre 1966	
Pologne	2 mars 1967	18 mars 1977
Portugal	7 octobre 1976	
République arabe		21 avril 1969 a/
syrienne		21 avrii 1909 <u>a</u> /
République démocratique allemande	27 mars 1973	8 novembre 1973
République socialiste soviétique de	21 more 1717	0 110.0 mor 0 12)   )
Biélorussie	19 mars 1968	12 novembre 1973
République socialiste soviétique d'Ukraine	20 mars 1968	12 novembre 1973
République-Unie de Tanzanie		11 juin 1976 <u>a</u> /
Roumanie	27 juin 1968	9 décembre 1974
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et		
d'Irlande du Nord	16 <b>septe</b> mbre 1968	20 mai 1976
Rwanda	( , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	16 av <b>r</b> il 1975 <u>a</u> /
Sénégal	6 juillet 1970	
Suède Surinam	29 septembre 1 <b>967</b>	6 décembre 1971 28 décembre 1976 <u>a</u> /
Tchécoslovaquie	7 octobre 1968	23 décembre 1975
Tunisie	30 avril 1968	18 mars 1969
Union des Républiques		
socialistes		
soviétiques	18 mars 1968	16 octobre 1973
Uruguay	21 février 1967	ler avril 1970
Venezuela	24 inin 1060	
Venezuela Yougoslavie	24 juin 1969 8 août 1967	2 juin 1971
TOUBORTONTE	0 aud 1701	د الاحد، عارب
Zaïre		ler novembre 1976 $\underline{a}/$

a/ Adhésion.

## Annexe III

LISTE DES ETATS QUI ONT SIGNE OU RATIFIE LE PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT AU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES OU Y ONT ADHERE

Etats	Date de la signature	Date de réception de l'instrument de ratification ou d'adhésion
Autriche Barbade Canada Chine	10 décembre 1973	5 janvier 1973 <u>a</u> / 19 <b>nai</b> 1976 <u>a</u> /
Chypre Colombie	19 décembre 1966 21 décembre 1966	29 octobre 1969
Costa Rica Danemark El Salvador	19 décembre 1966 20 mars 1968 21 septembre 1967	29 novembre 1968 6 janvier 1972
Equateur Finlande Guinée	4 avril 1968 11 décembre 1967 19 mars 1975	6 mars 1969 19 août 1975
Honduras Italie Jamaīque Madagascar Maurice	19 décembre 1966 30 avril 1976 19 décembre 1966 17 septembre 1969	21 juin 1971
Norvège	20 mars 1968	12 décembre 1973 <u>a</u> / 13 septembre 1972
Panama Pays-Bas Pérou Philippines Sénégal	27 juillet 1976 25 juin 1969 11 août 1977 19 décembre 1966 6 juillet 1970	8 mars 1977
Suède Surinam	29 septembre 1967	6 décembre 1971 28 décembre 1976 <u>a</u> /
Uruguay Venezuela	21 février 1967 15 novembre 1976	ler avril 1970
Zaīre		ler novembre 1976

a/ Adhésion.